

☛ article 1 : lieu & dates & horaires :

- A la Salle polyvalente, Parc Municipal, 24 rue de Saulx, 91160 CHAMPLAN
- Du **vendredi 19 octobre au dimanche 21 octobre 2018 inclus. De 14 h à 18 h**

☛ article 2 : thèmes : **Thème couleur : " L'heure bleue crépusculaire "**

**L'heure bleue naît lorsque le soleil s'est couché mais que la nuit n'est pas encore tombée. Le temps se fige, le calme règne, les teintes bleues colorent le paysage et le subliment. Le ciel est alors d'un bleu sombre très intense.**

**" C'est l'heure suspendue... " disait Jacques Guerlain**

**Thème noir et blanc : "La rue "**

☛ article 3 : participants :

- \* Concours ouvert aux membres des photo-clubs du CDP 91.
- \* A des fins d'organisation, chaque photo-club donnera son accord pour une participation à l'exposition ou une non-participation, **avant le 15 septembre 2018.**
- \* Le nombre de photos présentées pour l'ensemble des deux thèmes ne devra pas excéder **12** photos par club.
- \* La répartition « couleur » et « noir et blanc » est laissée à l'initiative de chaque photo-club.

☛ article 4 : format et présentation des épreuves :

- \* Les photos seront impérativement au format 20x30 dans un encadrement au format 30x40 et sans verre.
- \* Les photos hors format 20x30 dans un cadre 30x40 seront acceptées, mais ne participeront pas au vote.
- \* Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.
- \* Les épreuves non munies d'un système d'accrochage seront systématiquement refusées.
- \* Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.
- \* Les épreuves devront mentionner au dos du support :
  - le titre de l'oeuvre,
  - les coordonnées de l'auteur et du photo-club d'appartenance.
- \* Par souci d'équité, aucun nom des photo-clubs présents ne devra être affiché.

☛ article 5 : accrochage des épreuves :

- \* **Date :**
  - Les épreuves devront être accrochées le **jeudi 18 octobre 2018 de 15 h à 19 h**
  - Chaque photo-club apportera son matériel pour l'accrochage..
- \* **Bordereaux d'expédition :**
  - Dans la mesure du possible, à des fins d'organisation, les bordereaux de participation devront être envoyés par mail, au plus tard le 30 septembre 2018 à : Gérard Filoche. mail : [gerard.filoche@free.fr](mailto:gerard.filoche@free.fr)
  - Chaque photo-club devra impérativement remplir les bordereaux récapitulatifs fournis.

☛ article 6 : retrait des épreuves :

- \* Les épreuves accrochées pourront être :
  - retirées directement le **dimanche 21 octobre 2018** à partir de 18 H 15, aussitôt après proclamation du palmarès des votes des visiteurs et la remise des prix du "Public" dans la salle polyvalente.

☛ article 7 : Photo-Club organisateur :

- \* Les membres du DSPHOTOS pourront également exposer, dans le thème proposé. Le public pourra voter pour leurs photos ; vote uniquement individuel.

☛ article 8 : **jury** :

\* - **Oeuvres exposées** :

Après l'accrochage, **DSP**PHOTOS se réserve le droit de retirer de l'exposition toute photo à caractère tendancieux, visiblement hors sujet ou pouvant choquer les visiteurs.

☛ article 9 : **prix et récompenses** :

- \* Dans chacune des **2 catégories "noir & blanc" et "couleur"**, les prix seront les suivants :
- \* Parmi les épreuves sélectionnées, le jury décernera dans chaque catégorie, **les Prix "Daniel Séguinot "**
- \* Pendant l'exposition, les visiteurs seront invités à voter afin de désigner dans chaque catégorie, **les Prix "du Public"** (pour les photos placées en 1ère et 2ème position)
- \* Toutefois, par souci d'équité, il ne sera attribué qu'un seul prix au même participant dans la catégorie où il sera le mieux placé.
- \* Les **Prix du Jury "Daniel Séguinot "** et **du Public** seront remis aux lauréats le **dimanche 21 octobre à 18 H** à la fin de l'exposition.
- \* La liste des photos sélectionnées pour l'expo., la liste des lauréats désignés par le jury ainsi que les résultats du vote du public seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.

☛ article 10 : **organisation** :

- \* Les organisateurs de l'exposition prendront le plus grand soin des envois qui leur sont confiés.
- \* Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de dégradation lors des manipulations, d'accrochage, de décrochage ou en cas de vol pendant l'exposition.
- \* En aucun cas, il ne pourra leur être réclamé d'indemnisation financière.

**DSP**PHOTOS ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou les dates de remise des prix et/ou le lieu de l'exposition.

☛ article 11 : **réserves légales** :

- \* Les organisateurs se réservent le droit :
  - d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition,
  - de publier dans les journaux locaux d'information, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque rétribution, sauf dans les cas où la mention "**Reproduction interdite**" est inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve, et spécifiquement signalé aux organisateurs au moment de l'accrochage,
- \* Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.
- \* Les auteurs des photographies devront :
  - être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées ou des possesseurs des objets reproduits.
  - s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
  - s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.
- \* Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

☛ article 12 : **acceptation des clauses du règlement**

**Le fait de participer à la présente exposition, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.**

☛ article 13 : **calendrier** :

- Accord ou pas de participation : avant le 15 septembre 2018
- Envoi limite des bordereaux : dimanche 30 septembre.
- accrochage : jeudi 18 octobre de 15 h à 19 h .
- exposition : période du 19 au 21 octobre, de 14 h à 18 h.
- remise des prix Daniel Séguinot : le dimanche 21 octobre à 18 H 00
- et des prix du Public :
- pot de l'amitié : le dimanche 21 octobre à 18 H 00 après la remise des prix
- décrochage : le dimanche 21 octobre après la remise des prix et le pot de l'amitié
- Arrêt des votes du public à 17 h 30

☛ article 14 : **renseignements** :

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

**Emilio Di Gallo** 📞 : 06 89 60 25 59 📧 : [emilio.digallo@sfr.fr](mailto:emilio.digallo@sfr.fr)

**Gérard Filoche** 📞 : 06 30 84 09 28 📧 : [gerard.filoche@free.fr](mailto:gerard.filoche@free.fr)